

**SERVICES INFIRMIERS DANS LES GROUPES  
DE MÉDECINE DE FAMILLE OU  
DE CLINIQUES - RÉSEAU**

Ce centre regroupe les activités du personnel infirmier attribué à un groupe de médecine de famille (GMF) accrédité par le ministre de la Santé et des Services sociaux ou à une clinique-réseau accréditée par l'agence de la santé et des services sociaux de son territoire.

Selon ces concepts, le personnel infirmier répond à un ensemble de problèmes de santé courants pour des patients inscrits au GMF ou pour la population desservie de la clinique-réseau, le cas échéant.

**ACTIVITÉS**

- Dépistage, évaluation, triage et monitoring
- Activités diagnostiques
- Activités liées aux soins et aux traitements
- Suivi et enseignement
- Notation aux dossiers
- Liaison avec les CLSC et les services de deuxième ligne
- Autres activités professionnelles complémentaires

**COÛTS**

**MAIN-D'OEUVRE**

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

**AUTRES CHARGES DIRECTES**

- Fournitures et autres charges :
  - . frais de déplacement, de séjour et d'inscription du personnel affecté à ce centre d'activités lors de formations autres que celles déjà financées par le MSSS

SG

CLSC

Mise en vigueur le :  
02-10-01

Révisé le :  
09-04-01

Volume  
01

Chapitre  
04

Page  
01



**SERVICES INFIRMIERS DANS LES GROUPES  
DE MÉDECINE DE FAMILLE OU  
DE CLINIQUES - RÉSEAU**

-----  
**Notes :**

- 1) *Ce c/a ne figure pas dans la liste des activités admissibles à la banque de données commune « Intégration CLSC ».*
- 2) *Les normes du programme visant à soutenir la mise en place des groupes de médecine de famille (GMF) prévoient que les infirmières travaillant dans les GMF soient rattachées à un CLSC pour fins administratives.*

*Au sujet de l'affectation des coûts des autres professionnels qui vont travailler en GMF tels que des nutritionnistes, des travailleurs sociaux pour soutenir la pratique médicale de ce partenaire, ils s'ajoutent à ceux des c/a déjà prévus.*

- 3) *Lorsqu'un établissement engage le personnel infirmier en lieu et place de la clinique-réseau, les coûts encourus sont rapportés à ce c/a.*
-